

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neoform MED FF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
désinfectants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:
sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Antigifcentrum / Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Acute Tox. 4	H332
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

Voie d'exposition: orale

Voie d'exposition: par inhalation

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient glutaral; Chlorure de didécyldiméthylammonium; chlorure de benzalkonium

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

isotridécanol, éthoxylé

No. CAS	69011-36-5				
Concentration	>= 1	<	10	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302			Voie d'exposition: orale
	Eye Dam. 1	H318			

chlorure de benzalkonium

No. CAS	68424-85-1				
No. EINECS	270-325-2				
Concentration	>= 1	<	10	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302			Voie d'exposition: orale
	Skin Corr. 1B	H314			

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 10
-----------------	--------

Chlorure de didécylidiméthylammonium

No. CAS	7173-51-5
No. EINECS	230-525-2
Numéro	01-2119945987-15

d'enregistrement

Concentration	>= 1	< 10	%
---------------	------	------	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Voie d'exposition: orale

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 10
-----------------	--------

glutaral

No. CAS	111-30-8
No. EINECS	203-856-5
Numéro	01-2119455549-26

d'enregistrement

Concentration	>= 1	< 10	%
---------------	------	------	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2	H330
Acute Tox. 3	H301
Skin Corr. 1B	H314
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1A	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 0,5 < 5 %
Aquatic Acute 1	M = 1	
Aquatic Chronic 1	M = 1	

propan-2-ol

No. CAS	67-63-0
No. EINECS	200-661-7
Numéro	01-2119457558-25

d'enregistrement

Concentration	>= 10	< 25	%
---------------	-------	------	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

glutaral

Liste

Arrêté royal...

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

Valeur limite à courte terme	0,21	mg/m ³	0,05	ppm(V)
Remarque: M				

propan-2-ol

Liste	Arrêté royal...			
Valeur	500	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1000	mg/m ³	400	ppm(V)

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact permanent avec les mains		
Matériau approprié	néoprène		
Épaisseur du gant	>=	0,65	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,4	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,11	mm

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	bleu
Odeur	caractéristique, piquante
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	env. 100 °C

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

inflammabilité

évaluation non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur 37 °C
méthode DIN 51755

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque
Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 4,5 °C
température 20

Viscosité

dynamique

Valeur < 10 mPa.s
température 20 °C

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,00 g/cm³
température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation. Réagit au contact des amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat			
DL50		300	à	2000 mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)			
Remarque	Les critères de classification sont remplis.			

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

glutaral

Espèces	rat			
		77		mg/kg
méthode	OCDE 401			

chlorure de didécylidiméthylammonium

Espèces	rat			
DL50		300	à	2000 mg/kg
méthode	OCDE 401			

isotridécanol, éthoxylé

Espèces	rat			
DL50		300	à	2000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

glutaral

Espèces	lapin			
	>	2000		mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Espèces	rat			
CL 50	env.	6		mg/l
Durée d'exposition		4	h	
Administration/Forme	Poussières/Brouillards			
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)			
Remarque	Les critères de classification sont remplis.			

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

glutaral

Espèces	rat				
CL 50		0,28	à	0,48	mg/l
Durée d'exposition		4	h		
Administration/Forme méthode	Poussières/Brouillards OCDE 403				

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

évaluation	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Remarque	Les critères de classification sont remplis.
évaluation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

glutaral

Toxicité subchronique					
Voie d'exposition	orale				
Espèces	rat				
		5			mg/kg/d
Durée d'exposition		90	d		

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

évaluation	Peut irriter les voies respiratoires.
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

glutaral

Espèces	Pimephales promelas			
CL 50	5,4			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

chlorure de didécyldiméthylammonium

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50	0,97			mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			

isotridécanol, éthoxylé

Espèces	carpe (Cyprinus carpio)			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			

Toxicité pour les daphnies (Composants)

glutaral

Espèces	Daphnia magna			
CE50	5			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

chlorure de didécyldiméthylammonium

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,057			mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

isotridécanol, éthoxylé

Espèces	Daphnia magna			
CE50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

Toxicité pour les algues (Composants)

glutaral

Espèces	Selenastrum capricornutum			
CL 50	0,81			mg/l
Durée d'exposition	120	h		

chlorure de didécyldiméthylammonium

CE50	0,053			mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

isotridécanol, éthoxylé

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition méthode	72	h		
	OCDE 201			

Toxicité pour les bactéries (Composants)

isotridécanol, éthoxylé

Espèces	boue activée			
CE50	140			mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Éviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

Emballages contaminés







Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances
dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination
des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	2920	2920	2920
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (propan-2-ol, glutaral)	CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (propan-2-ol, glutaral)	CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (propan-2-ol, glutaral)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Le danger secondaire	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 I	1 I	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie	P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5000000	kg	50000000	kg
Catégorie	E1	Danger pour l'environnement	100000	kg	200000	kg

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

aquatique

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

Autres ingrédients

désinfectants, parfums

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de WGK 3

l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit contient des substances SVHC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Acute Tox. 4	H332
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

neoform MED FF

Version: 4 / BE

remplace la version: 3 /
BE

Date de révision:
26.11.2021

Date d'impression
08.11.23

H411	à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
CAS: Chemical Abstracts Service
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
VOC: Volatile Organic Compound
OEL: Occupational exposure limit
ISO: International Organization for Standardization
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
IMO: International Maritime Organization
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.